

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 934

présenté par

Mme Florence Delaunay, Mme Le Dissez, M. Chanteguet, Mme Berthelot, Mme Bareigts, M. Letchimy, M. Lurel, M. Said, Mme Alaux, M. Alexis Bachelay, Mme Beaubatie, M. Bies, M. Boudié, M. Bouillon, M. Bricout, Mme Buis, M. Burroni, Mme Florence Delaunay, Mme Françoise Dubois, M. Duron, Mme Errante, M. Lesage, Mme Lignières-Cassou, M. Olive, Mme Quéré, Mme Batho, M. Clément, Mme Fabre, M. Pouzol, M. Guillaume Bachelay et Mme Le Dain

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Elle assure l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité et le suivi des actions françaises dans le cadre de l'agenda des solutions de la convention internationale sur le changement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La biodiversité subit les effets des changements climatiques et interagit avec eux. Les actions en faveur de la conservation ou la gestion de la biodiversité doivent contribuer à la mobilisation pour les solutions face au changement de la communauté internationale. Il est important que l'Agence française pour la biodiversité soit porteuse, pour la France, de l'indispensable évaluation de l'impact sur la biodiversité du changement climatique, et dans une dynamique positive, qu'elle soit porteuse du suivi des actions engagées par de multiples acteurs, pour les faire connaître et contribuer à l'engagement international.